



## PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Tous les soins dispensés par les aides-soignants du SSIAD et les infirmiers libéraux sont financés par la caisse d'assurance maladie sans participation financière du patient.

Le service ne fournit pas le linge, les draps, l'usage unique (âles jetables, changes complets, etc..), les produits d'hygiène (savonnette, shampoing, eau de Cologne..), et autres produits pour prévention d'irritation cutanée.

**Le S.S.I.A.D. peut vous orienter dans vos démarches auprès de différents services**



Portage  
des repas



Aide-ménagère



Garde à  
domicile



Télé-assistance



Service social



Matériel lié à  
la dépendance



**MLA Maison Loire Autonomie :**  
23 RUE D'ARCOLE, 42000 SAINT-  
ÉTIENNE  
TEL : 04 77 49 91 91

Informations pratiques

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le SSIAD se situe à Saint-Just-Saint-Rambert, dans la Loire, à une vingtaine de kilomètres de Saint Etienne sur le site de la Maison de Retraite de la Loire.



## CONTACT

Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Infirmière Coordinatrice  
Mme Johanne BRUN  
Tel : 04 77 36 31 47  
Courriel : [j.brun@mrl-42.fr](mailto:j.brun@mrl-42.fr)

### Maison de Retraite de la Loire

11 route de Chambles  
42170 Saint Just Saint Rambert

## SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Capacité d'accueil : 48 Places



SSIAD

Accompagnement, Compétence, Solutions, Dignité, Conseil, Autonomie, Tolérance, Adaptabilité, Valorisation, Formation, Discrétion, Secret Professionnel





## SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

### DÉFINITION DU SSIAD

Le **Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)** est constitué d'une équipe de 10 aides-soignantes et d'une infirmière coordinatrice.

Le SSIAD intervient pour favoriser le **maintien de l'autonomie** des personnes en situation de dépendance ayant choisi de rester à leur domicile.

Il a pour vocation de :

**Prodiguer des soins d'hygiène et de confort** afin de maintenir, restaurer ou compenser les capacités d'autonomie.

Accompagner la personne dans son **environnement social et familial**.

**Faciliter le parcours de soins**, notamment en accompagnant le retour à domicile après une hospitalisation.

**Prévenir ou retarder l'admission** en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).



### MODALITÉ D'ADMISSION

✓ Être âgé :

- de **soixante ans et plus**, malade ou dépendant,
- **ou**, sur dérogation :
  - de **moins de soixante ans** en situation de handicap,
  - de **moins de soixante ans** atteint d'une pathologie chronique.

✓ Disposer d'**une ordonnance médicale** (médecin traitant ou hospitalier, public ou privé) prescrivant :

- des soins relevant du **SSIAD**,
- et, si nécessaire, des soins d'**infirmiers libéraux**.

✓ **Résider** sur le secteur d'intervention, à domicile ou chez un membre de la famille.

(Référence : Décret n°2004-613 du 25 juin 2004)

### SECTEUR D'INTERVENTION

Saint-Just-Saint-Rambert

Bonson

Chambles



### ÉQUIPE DE SOINS À DOMICILE

Les interventions ont lieu **tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés**.

**Les aides-soignants :**

- Interventions de **7h à 12h** et de **17h à 20h**.
- Ils assurent :

- les **levers** et les **couchers**,
- les **soins d'hygiène**,
- **l'information et les conseils** auprès des patients et de leurs familles.
- **l'administration** des traitements
- **la pose et dépose** des contentions veineuses

**L'infirmière Coordinatrice :**

- Accueille les familles au bureau du SSIAD situé à la Maison de Retraite de la Loire,
- Prend en charge les démarches administratives,
- Évalue les besoins en soins et élabore le **projet individualisé**,
- Organise la prise en charge et assure le suivi au domicile,
- Assure la liaison avec la **MLA** (Maison Loire Autonomie), les **assistantes sociales**, les **établissements de santé**, et coordonne l'ensemble des intervenants,
- Encadre les **aides-soignants**.

### INTERVENANTS EXTÉRIEURS

- **Infirmiers libéraux** pour la réalisation de soins infirmiers prescrits médicalement.
- **Pédiçures**, dans certains cas de pathologies chroniques.

Ces professionnels sont **librement choisis** par la personne soignée parmi les signataires de la convention établie avec le SSIAD et la Maison de Retraite de la Loire (MRL).